



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19090909

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

25 JUIN 2019

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0553 597 311

Nom

(en entier) : REVOSA

(en abrégé) :

Forme légale : Fondation d'utilité publique

Adresse complète du siège : Rue Blairon, 4 7022 Harmignies

Objet de l'acte : Nouvelle composition du Conseil d'Administration

A la date du 8 juin 2019, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Thomas Servais, en sa qualité de Président.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil nomme Tristan Bosser, étudiant en ingénierat commercial, domicilié à Place de Sars-la-Bruyère, 6, 7080 Frameries, pour exercer le mandat de Président. Jean-Maurice Servais cumulera les fonctions de Secrétaire et de Trésorier.

Le Conseil d'Administration sera dès lors composé comme suit avec les fonctions suivantes :

- Monsieur Tristan Bosser, Président, domicilié à 7080 Sars-la-Bruyère, Place, 6
- Madame Agnès Servais, Administrateur, représentant le fondateur, domiciliée à D63571 Gelnhausen, Vogelbergstrasse, 3
- Monsieur Jean-Maurice Servais, Secrétaire-Trésorier, domicilié à 7000 Mons, rue du Gaillardmont, 2
- Madame Bénédicte Servais, Vérificateur aux comptes, domiciliée à 6700 Arlon, rue Hamélius, 26
- Monsieur Thomas Servais, Administrateur, domicilié à 1060 Saint-Gilles, rue du Monténégro, 25

Tous les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit et ont une durée indéterminée. Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration confie la gestion journalière de la Fondation au Président et au Secrétaire-Trésorier qui pourront signer seuls tous les documents et engagements relatifs à cette gestion.

Jean-Maurice Servais

Secrétaire-Trésorier.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).